

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	25	
Représentés :	8	
Non représentés :	0	<b>Séance du 5 décembre 2023</b>
L'an deux mille-vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le 29 novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire. Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Evelyne ESPENON, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE, Michel MUS, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Jean-Claude OBER		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Caroline PLATERO-DELERM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

### Subventions 2023 aux associations non conventionnées (complément)

Dans le cadre du soutien aux associations, il est proposé au Conseil Municipal de voter les subventions 2023 aux associations non conventionnées et dont les dossiers n'étaient pas complets lors de la séance précédente.

**Le Conseil Municipal**, Mesdames les élues et Messieurs les élus entendus et après en avoir délibéré

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,

**Vu** le Budget 2023 de la Ville voté le 4 avril 2023,

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 novembre 2023,

**Considérant** qu'il est important de soutenir le tissu associatif local qui joue un rôle essentiel en termes d'éducation, de vivre ensemble, de bien-être et de loisirs pour les montiliens,

**Considérant** qu'il est possible pour une collectivité d'accorder des subventions aux associations afin de les aider dans leur fonctionnement,

**Considérant** que les collectivités n'ont pas vocation à participer à l'épargne des associations mais peuvent les aider à financer des projets,

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

CULTURE -EDUCATION - Mireille Sauvayre-Gaudin	Vote
FCPE	250,00 €
USEP Ripert exceptionnelle pour la réalisation de tee-shirts	700,00 €
Petite Enfance – Sonia Namouchi	Vote
Les Poussinous	300,00 €
Solidarités – Christophe Mourgeon	Vote
Soligone	500,00 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de ces subventions.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 12.12.2023

Publié le : 12.12.2023

Notifié le :



**Maire de MONTEUX**

**Christian GROS**

**Caroline PLATERO-DELERM**

**Secrétaire de séance**